



SOYONS FIERS

**AVANÇONS
ENSEMBLE!**



SAPSCQ-CSN

**INFO
NÉGO
2015+**

Numéro 05 – Février 2016

LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

Bien qu'une certaine progression ait lieu à la table de négociation, notamment au niveau du régime syndical (règlement des litiges et des griefs), le comité de négociation observe cependant un blocage sur des enjeux comme la santé et la sécurité du travail ainsi que sur la question des mesures disciplinaires.

De plus, le comité de négociation déplore toujours le fait que les représentants patronaux ne semblent pas avoir de mandats clairs de leur mandataire, ce qui ralentit le déroulement des négociations.

Afin d'aider à accélérer le processus, les deux parties ont convenu d'une pause de trois semaines pour se donner le temps de rédiger de nouveaux textes devant servir de point de départ lors de nos rencontres des 9 et 10 mars prochains. Le comité de négociation syndicale espère que l'employeur profitera de cette période pour donner des mandats clairs à leur représentants.

Les négociations avancent certes, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire avant de signer une convention collective.

LA MOBILISATION ET SES EFFETS

Il est peut-être difficile, par moment, de mesurer l'impact de nos actions sur l'évolution des négociations. Parfois, elles nous semblent trop limitées pour générer de la pression sur les employeurs. Cependant, il ne faut jamais oublier que nous sommes un syndicat provincial et que notre force repose sur notre capacité

à nous coordonner d'un bout à l'autre de la province. Ce qui peut sembler inefficace localement, l'est tout autrement à l'échelle provinciale.

Selon les membres du comité de négociation, l'employeur est sensible à nos moyens de pression et de visibilité. À titre d'exemple, notre action du 10 février dernier qui se déroulait en marge d'une période de trois jours de négociation, a permis de constater un important changement de ton de la part de l'employeur lors des séances de négociation du 11 et 12 février.

À chaque fois que nous menons des moyens de pression ou de visibilité, le ministère est avisé par les directions de chaque établissement. Cela a pour effet de démontrer notre détermination et notre solidarité. Il est donc essentiel de suivre les mots d'ordre syndicaux, car la stratégie derrière nos moyens de pression ou de visibilité est déterminée en fonction de la situation à la table, en gradation et en appui aux négociations.

Si l'employeur ne veut pas que nous fassions des moyens de pression, il n'appartient qu'à lui d'agir en conséquence à la table de négociation.

NEW-CARLISLE ET PERCÉ SE MOBILISENT !

Nos collègues de la Gaspésie ont initié, jeudi le 18 février, une série d'actions régionales qui auront lieu régulièrement dans différentes régions. Ils ont distribué des tracts à la population, sur la 132, afin de les sensibiliser à nos négociations.

**BRAVO
aux ASC de la Gaspésie !**



www.sapsqcq.com



www.csn.qc.ca